



Déclarations et Discours

N° 82/18

LA COOPÉRATION ENTRE LE CANADA ET L'ASEAN

Discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Marc MacGuigan, lors de la réunion avec les ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à Singapour, le 17 juin 1982.

... L'année dernière, lorsque nous nous sommes réunis à Manille, j'ai souligné que le Canada et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) n'avaient pas tenu de séance officielle de dialogue au niveau des hauts fonctionnaires depuis la réunion d'Ottawa en novembre 1977. Et cela, malgré l'étendue de nos consultations sur un large éventail de questions internationales et d'intérêt commun, et en dépit du nombre très élevé de visites qui ont eu lieu entre le Canada et les pays de l'ASEAN. Certes, ces contacts avaient ouvert des voies de communication utiles et efficaces, mais comme je l'ai indiqué l'an dernier, le temps était peut-être venu de reprendre le dialogue au niveau des hauts fonctionnaires. Le dialogue a repris depuis. Certains de mes collaborateurs ici aujourd'hui ont d'ailleurs participé, il y a à peine trois semaines, à la troisième session du Dialogue Canada-ASEAN qui s'est déroulée à Manille.

La reprise de ce dialogue, après un intervalle de presque cinq ans, annonce, à mon avis, le début d'une ère nouvelle dans les relations entre le Canada et l'ASEAN. Au début, il semblait que la coopération entre le Canada et l'ASEAN devait être coulée dans le moule d'une relation classique donateur-bénéficiaire. Même si l'aide au développement continuera de constituer un élément important de notre coopération, nous ne voulions pas qu'elle soit considérée comme la dominante de nos relations. Par conséquent, nous voulions être sûrs, lorsque le dialogue reprendrait, qu'il reflète bien que le Canada et l'ASEAN évoluent vers une nouvelle formule de collaboration qui leur soit mutuellement profitable.

Outre la reprise du dialogue, l'accord de coopération économique que nous avons signé à New York en septembre dernier et qui est entré en vigueur le 1^{er} du mois, indique lui aussi que nos relations sont entrées dans une nouvelle phase. À notre avis, cet accord définit le cadre général de consultations qui permettront de procéder sur une base régulière à l'élargissement et au développement de la coopération entre le Canada et l'ASEAN. Nos représentants à la session du Dialogue de Manille se sont entendus sur les règlements qui régiront la Commission consultative conjointe prévue aux termes de l'accord. La Commission, qui doit normalement se réunir une fois l'an, chapeautera désormais les futures sessions du dialogue au niveau des hauts fonctionnaires.

**Augmentation
des exportations**

Le Dialogue de Manille a mis en lumière une évolution salubre de nos relations commerciales dont l'importance va croissante. En effet, je ne peux que louer la performance de vos exportateurs sur le marché canadien en 1981. Les exportations des pays de l'ASEAN en direction du Canada ont connu une augmentation appréciable de 16 %, Singapour et les Philippines enregistrant des surplus notables. Cela témoigne de vos efforts soutenus de promotion au Canada, mais dénote aussi la conscience accrue qu'ont les Canadiens des capacités exportatrices de l'ASEAN.

La croissance économique annuelle de 7 % de l'ASEAN a créé des débouchés d'un côté comme de l'autre. De 1975 à 1981, la valeur des échanges commerciaux bilatéraux entre le Canada et les pays de l'ASEAN a triplé, passant de 350 millions à plus de 1 milliard de dollars. Pendant les années 70, les échanges commerciaux entre le Canada et l'ASEAN ont augmenté trois fois plus vite que ceux du Canada avec le reste du monde.

Lors de la tenue récente de la deuxième conférence " Ouverture sur le Pacifique " à Toronto, l'excellente réaction des participants canadiens a été l'un des indices les plus révélateurs de la présence de l'ASEAN sur la scène canadienne. La couverture accordée par les médias du Canada à l'ASEAN s'est élargie de manière substantielle, le point culminant étant la parution, il y a un peu moins d'un mois, d'un supplément consacré entièrement à l'ASEAN dans le *Financial Post*, l'un des journaux d'affaires les plus en vue au Canada.

Il est clair que le Canada et l'ASEAN entretiennent des relations solides et que les perspectives sont brillantes. Je suis encouragé par le progrès accompli au cours du dernier dialogue sur la façon dont nous pouvons travailler ensemble pour accélérer les choses. Je vois, entre autres, la nécessité de poursuivre activement la réalisation de deux objectifs majeurs : premièrement, que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est soit connue de tous les conseils d'administration au Canada, et deuxièmement, que les dirigeants du milieu gouvernemental et du monde des affaires des pays de l'ASEAN perçoivent le Canada comme un partenaire commercial fiable, comme une source importante de biens et de services, de technologie et de capitaux. Ces objectifs constituent d'ailleurs les deux côtés d'une même médaille.

**Reconduction
du S.G.P. et
échanges accrus**

Un des domaines de coopération commerciale exploré lors du Dialogue a été l'accès au marché canadien pour les produits de l'ASEAN aux termes du Système général de préférences (S.G.P.). Je suis heureux de vous annoncer qu'il y a à peine un mois, mon gouvernement acceptait de reconduire le S.G.P. pour une nouvelle période de dix ans et qu'il introduira bientôt des mesures législatives visant à mettre en application des règles d'origine cumulatives. Je crois comprendre que des progrès ont été accomplis en vue de préciser d'autres aspects du S.G.P. que vous souhaitiez aborder à Manille, et que les discussions se poursuivront dans les mois à venir.

Je pense qu'il est important de rappeler ici que le marché canadien demeure l'un des

plus ouverts au monde, le total des importations s'élevant à presque 70 milliards de dollars par année. Même dans les secteurs délicats du textile et du vêtement, le Canada se classe au premier rang des pays industrialisés pour sa consommation par habitant de produits importés. Les négociations que nous avons conclues récemment avec quatre pays membres de l'ASEAN ont débouché sur des conditions aussi généreuses ou plus généreuses que celles prescrites par l'Arrangement multifibres.

Étant donné ces conditions et les plans actuels de diversification économique des pays membres de l'ASEAN, les perspectives d'une meilleure pénétration du marché canadien sont bonnes. D'ailleurs, les résultats se font déjà sentir, non seulement en termes de volume, comme je l'ai souligné, mais aussi en ce qui concerne la nature des exportations qui, en 1981, comprenaient des composantes électroniques et téléphoniques, des meubles tropicaux, des jouets, des produits ménagers et d'autres articles de consommation, de même que les traditionnels produits de base.

Le Canada, de son côté, aimerait que les pays de l'ASEAN reconnaissent davantage ses possibilités d'exportation. Les entreprises canadiennes ont hâte de participer à vos ambitieux projets de développement, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'exploitation des ressources naturelles, du transport et des télécommunications. Le gouvernement canadien, quant à lui, profite de toutes les occasions pour décrire l'ASEAN au secteur privé comme une zone commerciale prioritaire. À titre d'exemple, mon ministère prépare actuellement une stratégie de développement commercial qui expose le développement économique et les débouchés commerciaux de vos pays respectifs.

Investissements et coentreprises

Une autre façon pour nous de coopérer, c'est d'encourager les investissements et les coentreprises en Asie du Sud-Est. Permettez-moi de mentionner CANEX '82, que j'aurai le plaisir d'inaugurer dans quelques jours ici même à Singapour, le 22 juin. Vingt-trois petites et moyennes entreprises canadiennes seront représentées à cette exposition qui porte sur le transfert de technologie. Grâce à l'aide canadienne, quelque quatre-vingts hommes d'affaires clés des pays de l'ASEAN visiteront l'exposition. Quand celle-ci sera terminée, nous consulterons les industries participantes au sujet de la suite à donner à cet événement. Les hauts fonctionnaires de mon ministère au Dialogue de Manille ont également mentionné que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a parrainé de nombreuses études de faisabilité dans votre région au cours des trois dernières années, et qu'elle avait rédigé des brochures sur les possibilités d'investissement dans les pays de l'ASEAN. Pendant que se déroulait la réunion de Manille, le ministre Sumarlin de l'Indonésie était à Vancouver pour faire la promotion des investissements dans le secteur des mines, de la foresterie et des industries papetières. Cette visite, qui faisait suite à des missions analogues de la Malaisie et des Philippines, devrait susciter une augmentation des investissements canadiens dans votre région.

Du côté de la coopération au développement, l'essentiel de nos activités a eu jusqu'à

présent pour cadre l'aide traditionnelle. Mentionnons entre autres le Centre de semences d'arbres forestiers Canada-ASEAN et le Projet de transformation des prises halieutiques. Je constate avec plaisir que l'ACDI dispose maintenant de plusieurs instruments et mécanismes souples qui lui ont déjà permis de diversifier ses activités de coopération avec les pays membres de l'ASEAN. Ces mécanismes comprennent le Programme de coopération industrielle, qui permet de mettre à profit le savoir-faire, les compétences et les ressources financières du secteur privé ; le Programme de coopération institutionnelle, qui nous permet de financer des coentreprises entre des universités, des collèges, des instituts techniques ou professionnels canadiens et leurs partenaires dans les pays en voie de développement ; et le Programme de promotion de la gestion, qui nous permet de contribuer à des projets visant à améliorer la capacité gestionnelle.

Les projets de coopération

Le Dialogue de Manille a permis de préciser un certain nombre de domaines qui nous intéressent et que nous nous proposons d'explorer sans délai. Au nombre des projets, mentionnons la tenue d'un séminaire au Canada, en 1983, qui permettrait aux spécialistes du secteur énergétique de l'ASEAN de rencontrer leurs homologues canadiens. Le séminaire serait suivi d'une visite d'installations canadiennes et d'institutions liées à l'énergie, comme la nouvelle société Petro-Canada International, qui représente une initiative importante du gouvernement du Canada et qui étudie entre autres les moyens d'aider les Philippines et la Thaïlande à réduire leur dépendance du pétrole importé. Le Canada a aussi entrepris de financer une étude de faisabilité technique et économique sur l'installation d'un dépôt régional de manutention du charbon.

Pour ce qui est de l'océanographie, nous avons convenu de fournir 500 000 \$ canadiens qui serviront de capitaux d'amorçage pour financer des études qui conduiront à une collaboration plus étroite entre le Canada et les pays de l'ASEAN. Nous avons aussi indiqué que nous étions prêts à tenir un séminaire sur la formation professionnelle pour trouver des façons de collaborer qui soient à notre avantage mutuel.

Voilà quelques exemples des nombreuses voies empruntées par le Canada et l'ASEAN dans leur recherche de nouvelles formes de coopération. J'espère que nous pouvons considérer le dialogue Canada-ASEAN comme un moyen de travailler ensemble — de se pencher sur nos problèmes, de partager nos idées — plutôt que comme un simple moyen d'arracher des concessions ou d'obtenir des fonds. C'est pour cela que nous proposons de contribuer à l'établissement de l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission consultative conjointe, qui se tiendra au Canada, l'année prochaine.

Je me suis étendu longuement sur nos relations économiques avec l'ASEAN. Toutefois, l'appui et l'intérêt du Canada pour votre association découlent d'un engagement politique ferme. Nous avons été impressionnés par la croissance des pays de l'ASEAN et leur sentiment de partager une destinée commune, ainsi que par le progrès économique et social que vous avez accompli dans la région, progrès qui est le fondement même de la paix et de la stabilité. Par conséquent, nous continuerons de collaborer avec l'ASEAN à la recherche d'un règlement pacifique du problème cambodgien,

règlement qui mènera au retrait des troupes d'occupation étrangère de ce pays torturé, assurera au peuple khmer la possibilité de choisir son propre gouvernement sans subir de pressions extérieures et arrêtera le flot des réfugiés. Mais tant et aussi longtemps que Hanoi refusera de mettre fin à son occupation du Cambodge, le Canada, quant à lui, ne contribuera pas à subventionner les activités militaires du Viêt-nam, lui refusant ainsi toute aide au développement. Cependant, nous continuerons de partager le fardeau des réfugiés, dont le poids retombe en premier lieu sur les épaules des pays de l'ASEAN.

S/C